



**Municipalité de
Croy**

COMMUNIQUE MUNICIPAL

Dans sa rencontre du 08.10.2018

la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions légales en la matière,

délivre l'autorisation à
M. Alain Reymond
de

modifier l'implantation de la piscine ayant fait l'objet du permis de construire n° 2018-03 de la manière suivante :

- à 9 mètres de la limite de la parcelle n° 333 (au lieu de 6.60 mètres)
- à 4 mètres du bâtiment ECA n° 164 (au lieu de 3 mètres)

Parcelle n° 98

Dispense d'enquête n° AM 2018-15

La Municipalité